



**2017/2116(INI)**

11.12.2017

## **AVIS**

de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire

à l'intention de la commission de l'agriculture et du développement rural

sur une stratégie européenne pour la promotion des cultures protéagineuses –  
Encourager la production de protéagineux et de légumineuses dans le secteur agricole européen  
(2017/2116(INI))

Rapporteur pour avis: György Hölvényi

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire invite la commission de l'agriculture et du développement rural, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant qu'historiquement, le déficit européen en protéagineux remonte d'une part à des accords anciens conclus en matière de commerce international, notamment avec les États-Unis, qui autorisaient la Communauté européenne à protéger sa production céréalière, mais prévoyaient en retour une importation libre de taxes des protéagineux et oléagineux dans l'Union (accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) et accord Blair House UE-États-Unis de 1992); que sont venus s'y ajouter les progrès significatifs accomplis sur le plan de l'efficacité de la production de protéagineux dans les pays tiers, qui ont entraîné un désavantage concurrentiel pour les agriculteurs européens, pour lesquels la production de protéagineux n'est pas suffisamment intéressante d'un point de vue économique;
  - B. considérant que les récoltes en provenance du Brésil, de l'Argentine et des États-Unis ne sont pas soumises aux mêmes contraintes environnementales, sanitaires et réglementaires, ou en matière d'OGM, que les récoltes européennes;
  - C. considérant que la sécurité juridique, la stabilité et la cohérence des politiques publiques européennes constituent un volet essentiel de toute stratégie crédible à long terme en matière de protéines;
  - D. considérant qu'au cours des dernières décennies, l'Union européenne a utilisé trois principaux leviers pour soutenir l'objectif d'indépendance en matière de production de protéines, à savoir les aides couplées volontaires aux cultures protéiques et oléo-protéagineuses, la politique européenne en matière de biocarburants et la conditionnalité de 30 % des aides directes introduite par la dernière réforme de la politique agricole commune (PAC) en faveur de la mise en œuvre de mesures de verdissement, notamment l'obligation de consacrer 5 % des terres arables à des surfaces d'intérêt écologique (SIE) et la décision d'y permettre la culture de plantes fixatrices d'azote et de cultures dérobées;
  - E. considérant qu'en raison du faible pourcentage des cultures de protéagineux dans l'Union, le nombre de programmes de recherche sur les protéines végétales est en baisse, au même titre que la formation, l'innovation et l'acquisition d'expériences pratiques dans l'Union; considérant qu'une politique de recherche n'a de perspectives de réussite que si elle est soutenue par des engagements politiques à moyen et à long terme;
1. rappelle que l'Union européenne ne consacre que 3 % de ses terres arables à la culture de protéagineux et importe plus de 70 % de son approvisionnement en protéines végétales, principalement du Brésil, de l'Argentine et des États-Unis, dont la majeure partie sont issues de la culture d'OGM; souligne que la promotion de la culture des protéagineux est nécessaire afin de réduire la dépendance de l'Union aux importations et de réduire l'empreinte carbonique et écologique de l'agriculture;
  2. est d'avis que la promotion de la culture des protéagineux, dans le cadre de la rotation des cultures, peut également constituer un précieux outil dans la transition vers des systèmes agroalimentaires plus durables, dans la mesure où elle soutient le passage de monocultures

qui utilisent un apport élevé en intrants, notamment sous la forme de produits chimiques de synthèse, et qui ont une lourde empreinte écologique, à des systèmes agroécologiques diversifiés; ajoute que l'encouragement de la culture des protéagineux peut contribuer à rétablir un environnement propice et à augmenter le bol alimentaire des pollinisateurs, éléments essentiels de la biodiversité;

3. insiste sur le fait que la disponibilité de statistiques relatives au secteur producteur de protéagineux, au commerce de ceux-ci, aux préférences des consommateurs dans ce domaine et aux initiatives d'agriculteurs désireux de cultiver des protéagineux, ainsi qu'aux conséquences de ces cultures sur l'environnement, la santé et l'alimentation humaine, revêt une importance capitale pour pouvoir élaborer, introduire, mettre en œuvre et conduire une stratégie européenne de promotion des cultures de protéagineux;
4. attire l'attention sur le fait que les protéagineux incluent non seulement le soja, mais également les légumineuses à grain et les légumineuses fourragères, qui peuvent être cultivés dans un large éventail de conditions agroclimatiques et dans de nombreux types de sols dans l'ensemble de l'Europe; observe que les protéagineux sont utilisés en tant que denrées alimentaires, aliments pour animaux et carburants; estime qu'il est important de soutenir la conservation et la culture des variétés autochtones;
5. rappelle que la crise de l'encéphalite spongiforme bovine (ESB) dans les années 1990 et l'interdiction d'utiliser des protéines animales transformées dans l'alimentation des animaux, instaurée par le règlement (CE) n° 999/2001, ont dopé la demande de protéines végétales en Europe; observe que d'autres sources de protéines alimentaires européennes, telles que la farine de poisson, sont utilisées dans le secteur de l'élevage piscicole européen;
6. est d'avis qu'il faut créer les conditions propices au développement d'une culture viable et durable de protéagineux à l'intérieur de l'Union européenne, ce qui générerait non seulement des avantages économiques pour les exploitants agricoles, les producteurs d'aliments pour le bétail et de denrées alimentaires pour les consommateurs, mais aussi de nombreux avantages environnementaux et climatiques, comme la capacité à fixer l'azote présent dans l'atmosphère, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> consécutive à celle de la fabrication d'engrais chimiques de synthèse, qui est en outre gourmande en énergie, la diminution des émissions de dioxyde d'azote produites par la culture des légumineuses, l'amélioration des propriétés du sol et de la gestion des ressources en eau, le recul des maladies dues aux monocultures persistantes et la protection de la biodiversité; ajoute que les cultures associant céréales et protéagineux sur les mêmes parcelles, une caractéristique courante de l'agriculture biologique, ont démontré leur utilité et ne devraient pas être marginalisées;
7. attire l'attention sur le fait que, dans le cadre des systèmes de culture par rotation incluant les légumineuses, les cycles reproductifs des parasites et des pathogènes sont interrompus, amoindrissant ainsi les risques pour les végétaux de contracter des maladies; constate en outre que la disparition des monocultures renforce également la biodiversité;
8. observe que les légumineuses attirent les insectes pollinisateurs, mais que l'utilisation de pesticides sur ces cultures peut entraîner la mort de ces insectes;

9. rappelle que 75 % des graines de soja sont utilisés pour nourrir les animaux et que les cultures de soja génétiquement modifié occupent plus de 90 millions d'hectares dans le monde, soit 82 % de la surface totale qui leur est consacrée; rappelle également qu'aux États-Unis, les cultures de soja génétiquement modifié représentent bien plus de 90 % des terres réservées à la culture de cette plante;
10. rappelle que l'Union européenne dépend de l'importation massive de matières premières pour aliments pour animaux riches en protéines, en majeure partie du soja génétiquement modifié résistant aux herbicides, ce qui n'est pas souhaitable;
11. souligne le fait que la dépendance excessive à l'égard de l'importation de soja du continent américain, où les normes réglementaires et en matière de santé animale s'écartent de celles appliquées en Europe, associée à une demande accrue de protéines de soja de la part de la Chine, menace la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, notamment dans le cadre de l'accroissement de la demande dû à la hausse de la population mondiale et de la consommation de viande;
12. souligne que ces importations présentent une empreinte carbonique marquée et sont à l'origine de graves problèmes environnementaux dans les pays d'origine, comme la déforestation, la perte de biodiversité, la dégradation de l'écosystème, des effets écotoxicologiques, y compris sur des espèces non visées, la dégradation de la santé des travailleurs locaux, ainsi que des effets néfastes sur l'utilisation des sols dans les zones de production du soja;
13. observe que la majeure partie du soja génétiquement modifié importé dans l'Union européenne est tolérant à un ou plusieurs herbicides, comme le glyphosate, que l'on retrouve alors sous forme de résidus dans les importations de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux;
14. souligne que l'Union profiterait d'une production à grande échelle de protéagineux, car elle comblerait son déficit en protéines végétales; reconnaît que les rendements relativement faibles et les prix peu compétitifs des légumineuses concernées par rapport aux produits importés constituent des obstacles majeurs;
15. observe que les vaches et autres ruminants ont évolué conjointement à des bactéries bénéfiques qui transforment l'herbe et d'autres végétaux en sources de nourriture riche en protéines; souligne toutefois qu'il conviendrait, d'un point de vue environnemental, sanitaire ou économique, de nourrir ces animaux avec des aliments produits localement plutôt qu'avec du soja importé de pays lointains;
16. prend acte du fait que le délaissement du fourrage au profit du soja et du maïs importés pour nourrir les ruminants a provoqué la destruction de forêts tropicales, de prairies permanentes, de prés et de pâturages, ce qui a entraîné une perte dévastatrice de la biodiversité ainsi qu'une baisse des stocks de CO<sub>2</sub> en raison du changement d'affectation des terres;
17. estime qu'il conviendrait d'encourager le pâturage en Europe et de mettre en place des mesures d'incitation à cet égard, afin de réduire la dépendance au soja importé, principalement utilisé dans l'alimentation animale;

18. observe qu'il existe, en sus du pâturage, d'autres solutions sous forme de graines ou de fourrage dans des prairies temporaires, telles que des mélanges graminées-trèfles, et faisant l'objet d'un semis sous couverture de légumineuses, comme la vesce et les lupins, et de légumineuses à grains, comme la luzerne;
19. soutient les objectifs de la déclaration sur le soja européen et d'autres initiatives visant à stimuler la production de soja non génétiquement modifié et la culture d'autres protéagineux en Europe, sous réserve qu'ils soient mis en œuvre de façon responsable et qu'ils respectent les objectifs visant à développer des systèmes agricoles durables, socialement équitables et écologiquement viables;
20. souligne la nécessité de susciter l'intérêt des agriculteurs à l'égard de la culture de protéagineux;
21. observe qu'il est nécessaire que la culture de protéagineux soit financièrement rentable pour que les agriculteurs soient incités à pratiquer cette activité;
22. rappelle que la PAC a une influence déterminante sur la décision des agriculteurs de se lancer dans la culture des protéagineux ou, au contraire, de l'abandonner, et qu'elle devrait par conséquent être pleinement exploitée dans le cadre des objectifs européens dans le domaine du développement durable et dans le respect des diverses initiatives nationales relatives à la production de protéagineux et de légumineuses;
23. observe que l'introduction de paiements couplés volontaires pour les protéagineux a contribué à une hausse de la production dans les États membres qui appliquent ce système, et demande aux États membres d'en faire plein usage;
24. estime que la prochaine PAC devrait prévoir un soutien financier en faveur des cultures de protéagineux et de légumineuses et faire un meilleur usage, plus ciblé, des mesures relatives aux protéagineux, en privilégiant les mesures d'encouragement plutôt que les sanctions;
25. est d'avis que les agriculteurs devraient recevoir un soutien afin de cultiver leur propre fourrage riche en protéines et de laisser leurs animaux paître, ce qui accroîtrait leur autosuffisance et conduirait à l'instauration de normes plus élevées en matière de bien-être des animaux;
26. souligne qu'il est essentiel de créer des conditions de concurrence équitables pour la production de protéagineux dans l'Union et, par conséquent, de garantir l'égalité des chances pour les agriculteurs dans tous les États membres;
27. constate le maintien en vigueur de l'accord de Blair House, en dépit du faible volume de protéagineux actuellement produits dans l'Union; estime que la nécessité de cet accord devrait être réévaluée et observe également que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit l'application de clauses d'exemption aux mesures de soutien avantageuses sur les plans social et environnemental;
28. estime qu'il conviendrait de tirer les enseignements utiles de la récente interdiction de l'utilisation des pesticides sur des surfaces d'intérêt écologique quelques années après son entrée en vigueur;

29. signale que cette interdiction vise essentiellement à renforcer les processus écologiques en stimulant la biodiversité; observe qu'elle répond donc aux objectifs législatifs;
30. rappelle que les sous-produits de la production de denrées alimentaires et de biocarburants et certaines protéines animales transformées constituent d'importantes autres sources possibles de protéines pour l'alimentation animale et que leur utilisation devrait être encouragée; souligne que les biocarburants s'inscrivent dans une logique d'économie circulaire lorsqu'ils sont fabriqués à partir de coproduits, de déchets ou de résidus, qu'ils occupent une part mineure des terres agricoles, qu'ils participent à la rotation et à la diversification des cultures agricoles ou à l'utilisation des jachères selon les mesures vertes de la PAC, et qu'ils n'entraînent pas, à eux seuls, une augmentation du prix des denrées alimentaires;
31. attire l'attention sur le fait que la législation relative aux protéines animales transformées est souvent désuète et qu'il conviendrait de l'adapter aux objectifs poursuivis, afin de doter le cadre réglementaire d'une flexibilité permettant de faciliter l'utilisation d'autres sources de protéines, telles que les protéines d'insectes;
32. observe que l'étude Globiom de la Commission européenne mentionne d'ores et déjà, dans les estimations recommandées pour les émissions liées au changement indirect d'affectation des sols, les effets bénéfiques de la coproduction d'aliments pour animaux et de biocarburants sur les émissions de gaz à effet de serre;
33. insiste sur le fait que les légumineuses sont une source précieuse de protéines végétales et jouent donc également un rôle important pour garantir des régimes alimentaires sains et durables pour l'alimentation humaine; est d'avis que l'Union doit revoir à la hausse la quantité de protéagineux naturels de qualité supérieure cultivés sur son territoire, afin de répondre à l'intérêt croissant des consommateurs pour les régimes alimentaires végétariens et à l'accroissement de la demande qui en résulte;
34. souligne que l'éducation à la nutrition peut influencer fortement la demande alimentaire; souligne la nécessité d'adopter, à l'échelle de l'Union ou des États membres, des orientations nutritionnelles visant à promouvoir une alimentation saine et répondant, parallèlement, aux inquiétudes environnementales liées à la production alimentaire;
35. souligne que la faiblesse des prix des protéines à l'échelle mondiale, les conditions climatiques difficiles, les coûts de production élevés et la compétitivité des protéagineux en provenance de pays tiers constituent autant de défis à relever;
36. relève que, dans le contexte du changement climatique, la recherche scientifique indépendante est particulièrement importante pour la stabilisation des rendements et la résistance des cultures au stress;
37. rappelle qu'afin de rendre la culture de protéagineux plus attrayante pour les agriculteurs de l'Union, la recherche doit également mettre l'accent sur le rendement, les protéines et les taux d'alcaloïdes et sur la mise au point de systèmes de culture durables, en particulier ceux fondés sur la rotation des cultures de protéines;
38. souligne que les structures en place, comme le système de conseil agricole (SCA) et le partenariat européen pour l'innovation, peuvent être de précieuses sources de conseils et

de formation sur la culture de protéagineux pour les agriculteurs, notamment dans le contexte de la rotation des cultures;

39. est favorable à la mise en place de systèmes transparents d'étiquetage des produits sur la base de normes de production certifiée, tels que celles sur le soja du Danube et le soja européen;
40. appelle de ses vœux l'extension des règles d'étiquetage des OGM aux produits issus d'animaux principalement nourris d'aliments génétiquement modifiés;
41. relève que la diffusion des connaissances, l'échange des bonnes pratiques et le développement du marché ont aussi cruellement besoin d'investissements; souligne l'importance d'une connaissance des sols et des variétés de légumineuses adaptées aux échelles locale et régionale;
42. insiste sur le besoin d'innovation et de développement des méthodes et techniques de gestion de la lutte contre les mauvaises herbes, les parasites et autres facteurs qui peuvent avoir des effets négatifs sur le rendement et la croissance des cultures.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION  
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>Date de l'adoption</b>	7.12.2017
<b>Résultat du vote final</b>	+: 45 -: 1 0: 1
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Marco Affronte, Zoltán Balczó, Ivo Belet, Biljana Borzan, Paul Brannen, Soledad Cabezón Ruiz, Nessa Childers, Miriam Dalli, Angélique Delahaye, Stefan Eck, Bas Eickhout, Karl-Heinz Florenz, Gerben-Jan Gerbrandy, Arne Gericke, Jens Gieseke, Julie Girling, Sylvie Goddyn, Françoise Grossetête, Jytte Guteland, Karin Kadenbach, Urszula Krupa, Peter Liese, Norbert Lins, Susanne Melior, Rory Palmer, Piernicola Pedicini, Pavel Poc, John Procter, Julia Reid, Michèle Rivasi, Annie Schreijer-Pierik, Jadwiga Wiśniewska, Damiano Zoffoli
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Jørn Dohrmann, Herbert Dorfmann, Luke Ming Flanagan, Martin Häusling, Krzysztof Hetman, Merja Kyllönen, Gesine Meissner, Nuno Melo, Ulrike Müller, Gabriele Preuß, Bart Staes, Claude Turmes
<b>Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final</b>	Norbert Erdős, Sven Schulze

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL  
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

<b>45</b>	<b>+</b>
ALDE	Gerben-Jan Gerbrandy, Gesine Meissner, Ulrike Müller
ECR	Jørn Dohrmann, Arne Gericke, Urszula Krupa, John Procter, Jadwiga Wiśniewska
EFDD	Piernicola Pedicini
ENF	Sylvie Goddyn
GUE/NGL	Stefan Eck, Luke Ming Flanagan, Merja Kyllönen
NI	Zoltán Balczó
PPE	Ivo Belet, Angélique Delahaye, Herbert Dorfmann, Norbert Erdős, Karl-Heinz Florenz, Jens Gieseke, Françoise Grossetête, Krzysztof Hetman, Peter Liese, Norbert Lins, Nuno Melo, Annie Schreijer-Pierik, Sven Schulze
S&D	Biljana Borzan, Paul Brannen, Soledad Cabezón Ruiz, Nessa Childers, Miriam Dalli, Jytte Guteland, Karin Kadenbach, Susanne Melior, Rory Palmer, Pavel Poc, Gabriele Preuß, Damiano Zoffoli
Verts/ALE	Marco Affronte, Bas Eickhout, Martin Häusling, Michèle Rivasi, Bart Staes, Claude Turmes

<b>1</b>	<b>-</b>
EFDD	Julia Reid

<b>1</b>	<b>0</b>
ECR	Julie Girling

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention